



Edgard de Marçay, sous-préfet de Vendôme (septembre-décembre 1870)

ARTHUR BOYER

Résumé : De septembre à décembre 1870, l'arrondissement de Vendôme a eu pour sous-préfet Edgard de Marçay, un républicain convaincu qui se faisait donner le titre de baron. Jeune et énergique administrateur de 28 ans, il travaille avec ardeur à mobiliser la population pour la défense de l'arrondissement. Dans ce but, il organisera plusieurs expéditions qu'il mènera à la tête de la garde nationale sédentaire de l'arrondissement. Mais autoritaire et fantasque, il sera peu apprécié des Vendômois. Après la guerre, il cherchera à faire reconnaître ses faits d'armes contre l'envahisseur. Il continuera sa carrière dans le corps préfectoral jusqu'à ce qu'une altercation y mette fin à l'âge de 38 ans. Revenu à la vie civile, son nom est par la suite associé à diverses entreprises parmi lesquelles des maisons de jeux.

Mots clés : Edgard de Marçay, sous-préfet, guerre de 1870-1871, administration, Gervais Launay, Stanislas Neilz.

Le 1^{er} septembre 1870, l'armée française du maréchal de Mac-Mahon est battue à la bataille de Sedan par les troupes de la confédération allemande commandées par

Helmuth von Moltke. Le lendemain, l'empereur Napoléon III capitule. À l'annonce de ces nouvelles, les républicains provoquent un soulèvement dans Paris et prennent le pouvoir. Le 4 septembre 1870, ils forment un gouvernement provisoire. Pour assurer son assise, le nouveau pouvoir révoque une partie des hauts fonctionnaires mis en place par le régime impérial et nomme, aux postes vacants, des personnes politiquement sûres¹. C'est ainsi que la ville de Vendôme voit arriver comme nouveau sous-préfet Edgard de Marçay.

Edgard de Marçay : un baron républicain

Edgard Charles Demarçay est né le 11 juillet 1842 à Brunoy en Seine-et-Oise². Il est le fils d'Omer

1. La défaite de 1870 est l'occasion d'un grand classique des temps de crise : le précédent régime, l'administration impériale, est jugé responsable de la déroute. Le premier souci des républicains, dès la fin des années 1870, est de s'assurer des sentiments favorables des fonctionnaires à l'égard de la République. Certains (corps préfectoral et magistrature) sont plus visés que d'autres (corps financiers et techniques), in Arnaud FREYDER, *La fonction publique : Chronique d'une révolution silencieuse*, LGDJ, Paris, 2013.

2. BARGETON (R.), *Dictionnaire biographique des préfets (septembre 1870-mai 1982)*, Archive nationales (AN), Pierrefitte-sur-Seine, 1994.

Demarcay et d'Estelle Fidélie Marie Gilbert³. À une date inconnue, il adoptera le patronyme «de Marçay» et se donnera le titre de baron. Dans les années 1860, il est commissaire des paquebots de la Compagnie transatlantique (navires *Europe* et *Napoléon III*)⁴. Le 20 juin 1868, il se marie avec Jeanne Élisabeth Texier, fille d'Edmond Texier, journaliste, poète et romancier⁵. Ce mariage est un événement mondain annoncé dans *Le Figaro*⁶ (fig. 1). La mariée a pour témoins Alphonse de Lamartine et Alexandre Dumas fils⁷. Jeanne et Edgard de Marçay auront six enfants⁸. Le 13 mars 1869, il démissionne de son poste à la Compagnie transatlantique pour devenir administrateur du journal *Le National*, organe de presse des républicains modérés, interdit en 1851 et qui reparaît à partir de 1869. Le gouvernement républicain le nomme sous-préfet de Vendôme le 14 septembre 1870⁹.

Bonaparte, et la cantate de Rossini, chantée dans la même ville lors de la restauration bourbonnienne, en 1815.

Les fêtes chevaleresques, en commémoration de l'entrée de Guillaume-Cliton à Saint-Omer, commencent aujourd'hui. Nous publierons les incidents de ces fêtes, s'il s'en produit de curieux.

C'est le 20 de ce mois que la fille d'Edmond Texier épouse M. de Marçay. Elle aura pour témoins M. de Lamartine — si la santé de celui-ci le permet — et M. Alexandre Dumas fils.

A défaut de M. de Lamartine, c'est M. Havin qui sera témoin.

Il se fait quelque bruit autour du dîner que le ministre de l'instruction publique a donné l'autre jour aux professeurs de l'École de médecine dénoncés au Sénat par les cléricaux.

Samedi, sous la présidence de M. de

Fig. 1 : Annonce du mariage de Jeanne Élisabeth Texier et d'Edgard de Marçay parue dans le journal *Le Figaro* (BnF).

Le vaillant défenseur de Vendôme¹⁰

L'action d'Edgard de Marçay durant la fin de l'année 1870 est bien connue grâce à plusieurs sources.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. Il fut rédacteur en chef de *L'Illustration*, chroniqueur au *Siècle*, et rédacteur au *Crédit d'Enfantin*. Il publie en 1852 *Le Tableau de Paris. Chronique ethnographique de notre capitale* illustrée de quinze cents gravures, et de nombreux ouvrages (récits de voyage, physiologies, études de mœurs, satires, une histoire des journaux avec biographies de journalistes, une étude sur les asiles d'aliénés, etc.).

http://www.juliettedrouet.org/lettres/spip.php?page=article&id_article=1063

6. COLLECTIF [dir. VILLEMESSANT (H. de)], «La ville et le théâtre», *Le Figaro*, 5 juin 1868.

7. COLLECTIF [dir. VILLEMESSANT (H. de)], «La ville et le théâtre», *Le Figaro*, 16 juin 1868.

8. BARGETON (R.), *op. cit.*

9. *Ibid.*

Les deux principales sont les journaux tenus par Gervais Launay, professeur de dessin au lycée de Vendôme et par Stanislas Neilz, un cultivateur. Tous deux étaient également membres du conseil municipal de Vendôme. Une autre source importante est le dossier de membre de l'ordre de la Légion d'honneur de M. de Marçay qui comporte de nombreuses pièces relatives à cette période. Nommé sous-préfet à l'âge de 28 ans, Edgard de Marçay va rapidement se signaler par son caractère énergique et par une série de décisions qui seront loin de faire l'unanimité parmi les habitants du Vendômois.

LE CONTRÔLE DE L'INFORMATION

Dès les premiers jours de son entrée en fonction, le sous-préfet va tenter de contrôler les informations diffusées dans la ville au sujet de la guerre. Il fait ainsi afficher, le 27 septembre, une circulaire indiquant que ceux qui répandent de fausses nouvelles seront *déclarés traîtres à la patrie, et signalés comme tels à l'autorité civile et militaire*¹¹.

Cependant, Edgard de Marçay va rapidement perdre la bataille de l'information. En effet, de nombreuses dépêches officielles affichées sur la place Saint-Martin vont s'avérer inexactes voire fantaisistes de par leur contenu, ce qui va jeter le discrédit sur les informations provenant de la sous-préfecture. Stanislas Neilz note dans son journal à la date du 6 octobre *On n'ajoute aucune créance aux bulletins mensongers placardés à la sous-préfecture ; l'on est las de toutes ces mystifications officielles*¹². Ce que les habitants reprochent à ces dépêches tient à leur propension à déclarer les troupes françaises victorieuses alors qu'il n'en est rien¹³. Et Stanislas Neilz de noter à la date du 10 décembre que : *Les dépêches affichées à la sous-préfecture par les soins du citoyen de Marçay ne sont même plus lues, car nous savons qu'elles nous cachent la vérité*¹⁴.

Pour obtenir des informations un peu plus fiables sur le déroulement de la guerre, les habitants se tournent vers la presse *À 8 h 1/2 [du soir] arrivée des journaux attendus avec impatience à la librairie Mettaye par des habitués affamés de nouvelles. On se précipite dessus*¹⁵.

10. COLLECTIF [dir. MAYER (E.)], «Mort de M. Edmond Texier», *La Lanterne*, 22 octobre 1887.

11. NEILZ (S.), *Journal d'un Vendômois. Cinq mois & dix jours d'invasion (1870-1871)*, Typographie Lemercier, Vendôme, 1887, p. 6.

12. *Ibid.*, p. 9.

13. *Ibid.* Voir par exemple les vendredi 21 octobre, vendredi 25 novembre, vendredi 2 décembre, jeudi 8 décembre.

14. *Ibid.*, p. 89.

15. LAUNAY (G.), *Journal d'un Vendômois*, introduction et notes de LOISEL (J.-J.), Éditions du Cherche-Lune, Vendôme, 2013, p. 72.

UNE VOLONTÉ FAROUCHE DE DÉFENDRE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

En plus du contrôle de l'information, le sous-préfet va chercher à organiser la défense de l'arrondissement. Le 29 septembre 1870, alors que l'ennemi, que rien ne semble arrêter, se rapproche de la ville, Edgard de Marçay convoque à la sous-préfecture les membres du conseil municipal, du comité de défense et les capitaines des compagnies de la garde nationale. Durant cette réunion, il leur demande s'ils sont prêts à opposer à l'ennemi une défense de la ville et de ses environs, décision qu'il ne veut prendre seul. La réponse apportée est claire comme le rapporte Gervais Launay : *L'assemblée a été unanime pour reconnaître que la défense de la ville proprement dite était impossible et que tout ce que l'on pouvait faire c'était l'envoi de gardes nationaux en dehors de la ville de manière à arrêter la venue des uhlands si, comme ils en ont l'habitude, ils se présentaient par détachements peu nombreux*¹⁶.

Malgré cette décision de ne pas affronter directement l'ennemi, le sous-préfet fait fabriquer durant le mois d'octobre deux canons de calibre 4 à la fonderie de Fréteval¹⁷.

Le 5 octobre, Edgard de Marçay devient membre de la garde nationale de Vendôme après en avoir fait la demande¹⁸. Dès lors, il portera l'uniforme de celle-ci jusqu'en février 1871¹⁹.

Cependant, le sous-préfet n'entretient pas de bons rapports avec la garde nationale de l'arrondissement comme l'illustre un incident survenu le vendredi 14 octobre et dont Gervais Launay rapporte dans son journal deux versions, l'une défavorable à Edgard de Marçay, l'autre favorable. Alors qu'il passe en revue une unité de la garde nationale, un des soldats proteste vivement sur l'inutilité de la chose, le sous-préfet sort alors un revolver et le pointe sur le visage du soldat²⁰. Cet incident marque bien le décalage qui existe entre le sous-préfet fortement politisé qui souhaite ardemment la défense de l'arrondissement, la patrie étant, comme en 1792, une nouvelle fois en danger et les habitants de l'arrondissement pour la plupart peu politisés et qui ne voient pas l'intérêt de s'opposer à l'ennemi sans aucun espoir de victoire.

Le samedi 15 octobre, le comité de défense nationale de l'arrondissement de Vendôme se réunit à la sous-préfecture²¹. Comme lors de la séance du 29 septembre, la question de la défense de l'arrondissement est une nouvelle fois posée et la même réponse est apportée. Si la garde nationale sédentaire, par manque d'entraînement et d'équipement, ne s'opposera pas à une unité

régulière dans un combat frontal, il est néanmoins décidé qu'elle pourra être utilisée dans des opérations de petite guerre²².

Il est probable²³ que ce fut lors de cette réunion que le sous-préfet obtint du préfet du Loir-et-Cher l'autorisation d'employer comme il le souhaitait la garde nationale dans la défense de l'arrondissement²⁴. Le sous-préfet va dès lors organiser, de son propre chef, plusieurs expéditions auxquelles il participera en tant que membre de la garde nationale.

LES EXPÉDITIONS DU SOUS-PRÉFET

Edgard de Marçay organise sa première expédition le 1^{er} novembre après que des avant-gardes prussiennes se soient avancées jusque dans des villages au nord de Vendôme²⁵. Il convoque la garde nationale sédentaire sur la place Saint-Martin et demande des volontaires pour mener une expédition sur Pezou²⁶.

La petite troupe part le jour même en direction de ce village. Dès le lendemain, elle est de retour à Vendôme sans avoir rencontré de soldats ennemis. Et Stanislas Neilz de conclure dans son journal : *C'était de la fantaisie pure, que d'envoyer ainsi des hommes mal armés, à peine disciplinés, pour couper les chemins et les routes, alors que nos troupes régulières opéraient en avant*²⁷.

Le 23 novembre, Edgard de Marçay décide de mener une nouvelle expédition au nord de Vendôme dans le Perche, vers Le Gault²⁸.

Stanislas Neilz se montre très critique vis à vis de l'initiative du sous-préfet : *Examinons de sang-froid le résultat que pouvait amener cette expédition toute fantaisiste. N'était-ce pas sacrifier, sans profit possible, la vie de tous ces pères de famille ou chefs d'industrie qui avaient obéi à l'injonction sous-préfectorale ? Une rencontre avec l'ennemi aurait eu lieu : malgré leur dévouement, qu'auraient pu faire nos gardes nationaux, mal armés, sans direction, insuffisamment préparés à la lutte, en présence de soldats éprouvés, que leurs chefs tenaient si bien en main ?*²⁹

Gervais Launay fait dans son journal, à la date du 26 novembre, un compte rendu peu élogieux de l'expédition d'où il ressort que la garde nationale de

22. *Ibid.*, p. 19.

23. Hélas, quelques jours plus tard, le citoyen de Marçay devait s'appuyer sur cette décision pour ordonner, de la façon la plus insensée, la mobilisation de la garde nationale de Vendôme, in NEILZ (S.), *op. cit.*, p. 19.

24. Lettre du 13 février 1873 de J. Michaux, général de brigade commandant la subdivision de Loir-et-Cher pendant la guerre à Edgard de Marçay, AN, dossier LH/1724/58.

25. Émotion générale du public en apprenant que les Prussiens sont à Mondoubleau, in LAUNAY (G.), *op. cit.*

26. NEILZ (S.), *op. cit.*, p. 37.

27. *Ibid.*, p. 37.

28. Celle-ci est composée de 400 hommes de la garde nationale de l'arrondissement, de 100 mobiles du Gers et de 50 francs-tireurs de la Seine (voir Launay, journal, mercredi 23 novembre).

29. NEILZ (S.), *op. cit.*, p. 62.

16. *Ibid.*, p. 50.

17. « État des services de Mr de Marçay », 1873, AN, dossier LH/1724/58.

18. Lettre du 4 février 1873 d'Edgard de Marçay au Grand chancelier de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

19. *Ibid.*

20. LAUNAY (G.), *op. cit.*, p. 60.

21. NEILZ (S.), *op. cit.*, p. 19.

Vendôme n'a rencontré aucun soldat ennemi au cours de ses pérégrinations dans le Perche³⁰.

Le capitaine Coltelloni des francs-tireurs de Paris, qui a participé à l'opération, va, dans le rapport qu'il adresse au général Michaux, commandant l'état de siège à Blois, donner une toute autre version des événements³¹. Dans ce document le capitaine se montre très élogieux au sujet du comportement d'Edgard de Marçay : *À Arville, nous apprîmes que les Prussiens avaient occupé Saint-Agil, et à 8 heures et demie du soir nous attaquâmes le village. M. de Marçay fut admirable de courage et d'entrain, y donna l'exemple à tout le monde en chargeant à la baïonnette. Les Prussiens furent repoussés, mais ils revinrent en nombre de 5 à 600, et nous fumes obligés de nous replier en bon ordre. Un grand nombre de morts, blessés du côté des Prussiens, quelques blessés de notre côté. M. de Marçay, ayant traversé les lignes prussiennes, eut beaucoup de peine à rallier ses hommes et à revenir sur Arville*³².

Si le capitaine dit vrai, il s'agit là d'un véritable fait d'armes : le sous-préfet aurait pris d'assaut, de nuit, il est huit heures et demie du soir un 24 novembre, à la baïonnette, avec des hommes la plupart sans aucune expérience militaire et peu entraînés, un village tenu par des soldats prussiens aguerris par plusieurs mois de guerre. Ce rapport ainsi qu'un autre écrit par le sous-préfet sont publiés dans le journal *Le Loir* du 28 novembre³³.

Le rapport du capitaine diffère fortement de ce qu'ont pu entendre Gervais Launay et Stanislas Neilz de l'expédition. De fait, dès sa parution ce document est contesté par des officiers de la garde nationale qui ont participé à l'expédition : *On se préoccupe toujours de la protestation des officiers de la garde nationale relative au rapport très critiqué du capitaine des francs-tireurs suivi de celui du sous-préfet*³⁴.

Alors qu'Edgard de Marçay, partisan de la défense de la ville, est parti en expédition, l'autorité militaire organise une réunion au cours de laquelle elle informe le conseil municipal de sa décision de ne pas défendre la ville : *une résistance inutile quand la troupe n'était pas en nombre pour pouvoir se défendre avec chance de succès et quand cette résistance ne pouvait qu'attirer sur la ville des désastres incalculables*³⁵.

Le dimanche 27 novembre, M. de Marçay décide d'une nouvelle expédition. Plusieurs compagnies de la garde nationale doivent aller, par train, couper les routes entre Vendôme et Cloyes³⁶. Il confie le commandement de l'opération au capitaine Gauthier³⁷. Mais la population vendômoise va en décider

autrement comme l'explique Stanislas Neilz : *C'est alors que des femmes, furieuses de voir partir ainsi, sans motif plausible, leurs maris ou leurs frères, se précipitent à la gare : Les Prussiens, s'écrient-elles, occupent Courtiras, La Garde, La Tuilerie ! Cette manœuvre réussit ; les wagons se vident à la hâte, on se culbute et l'on court dans les directions indiquées. Le train part quand même, n'emportant qu'un petit nombre de volontaires*³⁸.

Alors que la situation s'aggrave de jour en jour, le sous-préfet se montre de plus en plus intransigeant dans sa mission de défense de l'arrondissement. C'est ainsi qu'il fait arrêter, le 28 novembre, le maire de Lunay, M. Fourmy, pour lâcheté envers la patrie³⁹. Ce dernier ayant livré à un détachement de 50 uhlands qui étaient entrés dans son village les 23 fusils de la garde nationale en dépôt à la mairie⁴⁰.

LA CHUTE DE VENDÔME

Début décembre, alors que les troupes allemandes sont aux portes de Vendôme et que l'armée de la Loire du général Chanzy bat en retraite vers Le Mans, une crise éclate entre le sous-préfet et le conseil municipal. Le samedi 10 décembre, Edgard de Marçay demande au conseil de s'assembler et de déclarer si oui ou non il est décidé à défendre la ville contre l'attaque imminente des Prussiens. Dans un premier temps le conseil municipal se montre étonné de la question du sous-préfet. En effet, seule l'autorité militaire est habilitée à décider de la défense de la ville. De plus, cette dernière a déjà fait part plusieurs fois, notamment lors de la réunion du 24 novembre, de sa décision de ne pas défendre la ville. Pour expliquer l'attitude du sous-préfet, Gervais Launay avance que : *Mr le sous-préfet aura voulu une fois de plus faire du zèle et faire retomber, aux yeux de son chef Gambetta, toute la responsabilité de la non défense sur le conseil municipal*⁴¹.

Puis, dans un second temps, l'un des participants affirma avoir croisé avant la réunion le sous-préfet qui aurait menacé de faire arrêter les membres du conseil municipal si la réponse à sa question n'était pas catégorique. En signe de protestation face à cette tentative d'intimidation, le conseil municipal donna sa démission.

Il faudra le lendemain l'intervention d'officiers appartenant à l'état-major du général Chanzy pour faire cesser cette dispute et empêcher la démission des membres du conseil⁴². Gervais Launay de conclure : *On est vraiment stupéfait en entendant un sous-préfet républicain mettre les pouvoirs illimités qu'il tient d'un homme [Gambetta] qui s'est imposé dictateur au-dessus*

30. LAUNAY (G.), *op. cit.*, p. 89.

31. Rapport du 26 novembre 1870 du capitaine Coltelloni au général Michaux commandant l'état de siège à Blois, AN, dossier LH/1724/58.

32. *Ibid.*

33. LAUNAY (G.), *op. cit.*, p. 91.

34. *Ibid.*, p. 95.

35. *Ibid.*, p. 87.

36. NEILZ (S.), *op. cit.*, p. 74.

37. *Ibid.*, p. 74.

38. *Ibid.*, p. 74.

39. *Ibid.*, p. 76.

40. *Ibid.*, p. 76.

41. LAUNAY (G.), *op. cit.*, p. 103.

42. *Ibid.*, p. 104.

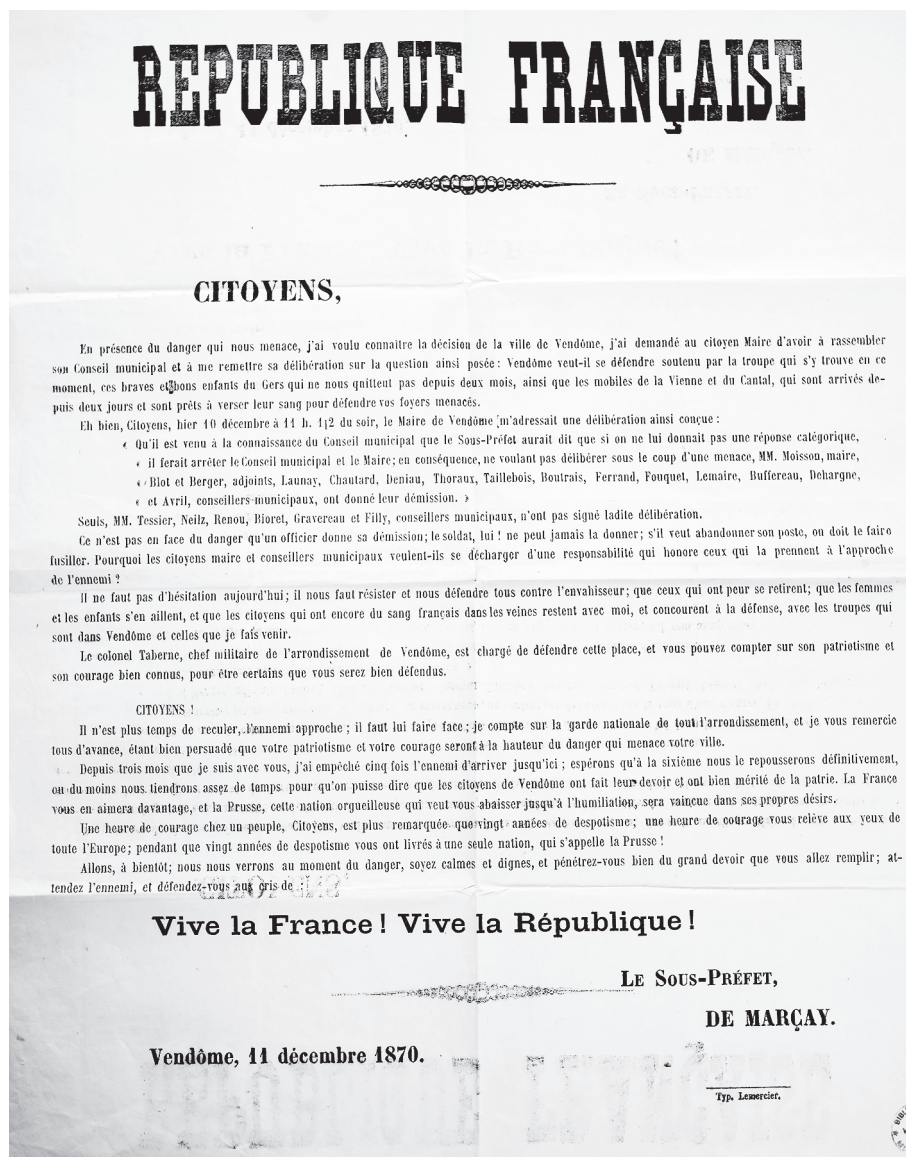


Fig. 2 : Déclaration signée du sous-préfet et datée du 11 décembre 1870 à l'adresse des Vendômois (Bibliothèque communautaire du pays de Vendôme, A. Boyer).

de ceux que le suffrage universel a conférés aux conseillers d'une ville⁴³.

Tout cela n'empêche pas Edgard de Marçay de convoquer la garde nationale au Pré aux Chats et de déclarer, en sa qualité de commandant de la place, l'arrondissement de Vendôme en état de siège et d'ordonner à tout homme valide de se tenir prêt à concourir à la défense de la ville⁴⁴.

Le même jour, il fait afficher une déclaration (fig. 2) dans laquelle il appelle les membres de la garde nationale à faire face à l'ennemi : *Citoyens, Il n'est plus temps de reculer; l'ennemi approche; il faut lui faire*

*face*⁴⁵. Beaucoup plus étonnant, il affirme bien peu modestement dans cette même déclaration : *Depuis trois mois que je suis avec vous, j'ai empêché cinq fois l'ennemi d'arriver jusqu'ici, espérons qu'à la sixième nous le repousserons définitivement*⁴⁶, alors même qu'il n'a organisé que trois expéditions et qu'aucune ne semble avoir rencontré d'unités allemandes en ordre de bataille. De fait, la population vendômoise se montre très circonspecte : *Quelles sont donc, dit-on, les cinq occasions qu'il a eues de sauver la ville?*⁴⁷ Et le sous-préfet de conclure : *Allons, à bientôt! Nous nous*

43. *Ibid.*, p. 105.

44. NEILZ (S.), *op. cit.*, p. 91.

45. *Ibid.*, p. 92.

46. *Ibid.*, p. 92.

47. LAUNAY (G.), *op. cit.*, p. 104.

verrons au moment du danger⁴⁸. Et lorsque le 16 décembre, au moment du danger les Prussiens entrent dans Vendôme, M. de Marçay s'enfuit par le dernier train : *Pendant ce temps une locomotive chauffait à la gare pour emmener notre peu regrettable sous-préfet, laissant à l'administration municipale le soin de tirer la ville du bourbier dans lequel son grand chef Gambetta et lui avaient contribué à nous plonger*⁴⁹. Et Stanislas Neilz de conclure avec son pittoresque habituel : *Phraseurs tous ces hommes qui mentaient effrontément, et qui, après avoir poussé à la résistance, mettaient leur personne à l'abri, à l'approche du danger!*⁵⁰

Une carrière dans l'administration préfectorale

Après avoir quitté Vendôme, M. de Marçay continua sa carrière au sein du corps préfectoral en devenant successivement sous-préfet de Quimperlé (décembre 1870), secrétaire général de la préfecture de la Loire (1871), puis sous-préfet de Châtellerauld (1871) et de Montélimar (1873)⁵¹. De 1874 à 1877, il redevient journaliste⁵². Il réintègre à nouveau l'administration en devenant sous-préfet du Havre (1877), puis préfet des Basses-Alpes (1879) et de la Corse (1880)⁵³. Le 23 septembre 1880, à l'âge de 38 ans, il est mis en disponibilité avec traitement de non-activité⁵⁴. Sa courte carrière dans le corps préfectoral va voir surgir deux affaires liées à son rôle de sous-préfet de Vendôme.

L'AFFAIRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Edgard de Marçay avait été promu, le 27 novembre 1870, chevalier de la Légion d'honneur⁵⁵. Après guerre, il chercha à obtenir le traitement réservé à ceux qui ont reçu cette décoration pour fait militaire. Il adressa plusieurs demandes à la chancellerie de la Légion d'honneur en 1871 et en 1872⁵⁶. Puis à nouveau le 2 février 1873. À chaque fois sa demande est refusée, le sous-préfet ne produisant pas les documents prouvant qu'il a reçu sa décoration pour fait militaire.

Edgard de Marçay s'entête et écrit à nouveau à la chancellerie le 6 mars 1873⁵⁷. Le ton de sa lettre est fort cavalier. Pour appuyer sa demande, il affirme s'être

battu plusieurs fois contre les Allemands lors des expéditions qu'il avait organisées : *Je me suis battu dans les différentes reconnaissances militaires que j'ai faites dans la forêt de Fréteval à Pezou, à Cloyes, à Morée, St-Hilaire [illisible] puis le combat de St-Agil*⁵⁸.

Dès le 8 mars, le chef de bureau de la Division des Fonds et de la Comptabilité lui répond par la négative en soulignant l'absence de preuves réelles quant aux supposés combats du sous-préfet contre les envahisseurs : *je trouve d'abord, [...] un certificat qui vous a été délivré le 28 janvier 1872 par le Commandant de la Garde Nationale de Vendôme. Mais cette déclaration constate seulement que vous avez été inscrit sur les contrôles de la dite garde. Des services rendus pas un mot. Vous n'y êtes pas même signalé comme ayant porté l'uniforme. Je ne veux pas rechercher ce que cette surprenante omission pourrait suggérer d'induction contraire à votre demande. Mais du moins ne puis-je trouver dans une pareille constatation aucune présomption en faveur de vos prétentions*⁵⁹.

Le 4 avril 1873, c'est le grand chancelier, le général Joseph Vinoy, qui lui répond. Il débute sa lettre en recadrant fermement le sous-préfet de Châtellerauld⁶⁰. Il lui fait savoir d'une manière cinglante, les raisons qui ont motivé son refus : *Les signataires [des documents produits par Marçay] affirment qu'ils vous ont vu en uniforme; ils déclarent savoir que vous avez assisté à diverses expéditions et reconnaissances autour de Vendôme. Mais quel est celui d'entre eux qui relève ce fait d'armes précis, caractérisé qu'il faudrait produire? [...] et j'ajouterai, sans avoir l'intention de déprécier vos mérites, que j'ai été obligé, à regret, d'opposer une fin de non recevoir à des légionnaires dont les services également rendus devant l'ennemi offrent un caractère bien plus brillant et bien plus appréciable au point de vue militaire que ceux que vous faites valoir*⁶¹.

Le rapport du capitaine Coltelloni est parmi les pièces produites par Edgard de Marçay. Mais il est écarté pour plusieurs raisons⁶². L'une d'elles est qu'il a été écrit par un officier qui était sous les ordres du

58. Lettre d'Edgard de Marçay au chef de bureau de la Division des fonds et de la Comptabilité de la Légion d'honneur du 6 mars 1873, AN, dossier LH/1724/58.

59. Lettre du 8 mars 1873 adressée à Edgard de Marçay par le chef de bureau de la Division des Fonds et de la Comptabilité de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

60. *Je suis surpris, Monsieur, que répondant à une dépêche revêtue de ma signature, vous ayez cru pouvoir vous adresser par-dessus ma tête au Chef de la Division des Fonds et de la Comptabilité [...].*

Quels que soient les motifs qui aient pu vous porter à me faire si peu d'honneur, un peu plus d'expérience administrative vous eût fait comprendre que pareille substitution n'est en aucun cas admissible.

Vous avez été moins heureux encore en annonçant plus loin l'intention de venir me demander si j'ai lu les appréciations contenues dans la lettre susmentionnée.

Vous ne vous êtes pas rendu compte assurément du sens injurieux que comportent des expressions si fâcheuses, et je veux admettre que les mots ont mal servi votre pensée. Cela me dispense de croire à une inconvenance préméditée.

Lettre du 4 avril 1873 adressée à Edgard de Marçay par le grand chancelier de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

61. Lettre du 4 avril 1873 adressée à Edgard de Marçay par le grand chancelier de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

48. NEILZ (S.), *op. cit.*, p. 93.

49. LAUNAY (G.), *op. cit.*, p. 108.

50. NEILZ (S.), *op. cit.*, p. 120.

51. BARGETON (R.), *op. cit.*

52. Lettre du 30 décembre 1880 du ministre de l'intérieur au grand chancelier de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

53. BARGETON (R.), *op. cit.*

54. *Ibid.*

55. Archives nationales, dossier LH/1724/58.

56. Lettre du 26 décembre 1876 d'Edgard de Marçay au grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

57. Lettre du grand chancelier envoyée le 6 mars 1877 au ministre de la Justice, AN, dossier LH/1724/58.

sous-préfet, comme le capitaine le laisse entendre par deux fois dans son rapport : *J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'expédition ordonnée par Mr de Marçay et Monsieur de Marçay fit transporter à marche forcée les troupes sur le Gault*⁶³. Or la règle veut que ce soit au supérieur de faire un rapport sur son subordonné et non l'inverse comme c'est le cas ici, comme le rappelle le grand chancelier : *C'est à vous par conséquent et non à lui qu'il appartenait de rendre compte à l'autorité supérieure*⁶⁴.

Edgard de Marçay va tenter de contrer cet argument en affirmant que s'il avait ordonné l'expédition en tant que sous-préfet, il n'y avait participé qu'en tant que simple garde national : *je puis prouver et cela par des milliers de témoins que depuis octobre 1870 j'ai porté la tenue de simple garde national jusqu'au 8 février 1871*⁶⁵. Ainsi donc, en tant que simple garde national, il aurait été sous l'autorité du capitaine Coltelloni et le rapport serait valable. Or, Edgard de Marçay travestit la réalité en affirmant cela comme le prouve ce qu'écrivait Gervais Launay dans son journal au 23 novembre 1870, jour du départ de l'expédition sur Le Gault : *Le tout réuni sous le commandement en chef du sous-préfet en tenue de lieutenant-colonel*⁶⁶. Ce n'est donc pas en tenue de simple soldat mais bien avec un uniforme de lieutenant-colonel que le sous-préfet avait participé à l'expédition et donc avec un grade supérieur à celui de capitaine.

M. de Marçay réitère sa demande par une lettre du 26 décembre 1876 en envoyant plusieurs documents qui prouvent selon lui le bien-fondé de sa prétention⁶⁷. Cette relance, trois ans après le refus du grand chancelier, est due à un arrêt pris par le Conseil d'État, le 8 décembre 1876, qui reconnaissait à un décoré de la médaille militaire, travaillant au service municipal de la ville de Paris durant la guerre, le droit au traitement pour fait militaire⁶⁸.

Par une décision du 3 janvier 1877, le grand chancelier lui refuse une nouvelle fois ce traitement⁶⁹. La question qui se pose alors est de savoir si M. de Marçay a reçu sa Légion d'honneur en qualité de sous-préfet au titre des services administratifs rendus ou en qualité de garde national pour fait militaire. Pour motiver son refus le grand chancelier argue, tout

d'abord, que le décret de nomination du 27 novembre 1870 le fait chevalier pour services rendus devant l'ennemi en sa qualité de sous-préfet⁷⁰. Les services rendus devant l'ennemi n'étant pas la même chose que les faits militaires.

Il est à noter que dans son argumentaire, le grand chancelier qualifie les expéditions de M. de Marçay de *reconnaisances opérées avec un nombre d'hommes insignifiant et demeurées sans résultat*⁷¹. Le ministre de la Justice confirme ce refus par une décision du 16 mars 1877⁷².

Mécontent de cette décision, M. de Marçay porte l'affaire devant le Conseil d'État qui, dans une décision du 8 mars 1878, le déboute de sa demande⁷³.

Le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Joseph Vinoy, meurt le 27 avril 1880. Il est remplacé à la tête de l'ordre par le général Louis Faidherbe. Quelques mois après, le ministre de l'Intérieur écrit au nouveau chancelier pour lui demander de promouvoir Edgard de Marçay officier de la Légion d'honneur, ce qui sera fait le 12 janvier 1881⁷⁴.

Il est à noter que dans les états de services d'Edgard de Marçay, que le ministre fait parvenir au grand chancelier, aucune allusion n'est faite à l'expédition menée fin novembre 1870 sur Le Gault durant laquelle le sous-préfet aurait pris d'assaut un village tenu par les Prussiens...⁷⁵

LA LOCATION DE LA SALLE DE BAL DE M. ROALDÈS

En 1873, la presse se fait l'écho des péripéties d'un commerçant de Vendôme qui illustrent bien le peu de sérieux avec lequel les affaires étaient conduites par les autorités durant la guerre. Au mois de septembre 1870, le sous-préfet et le maire de Vendôme se présentent chez M. Roaldès pour lui louer une grande salle de bal pour une réunion publique qui doit avoir lieu le 23 de ce mois⁷⁶. Les conditions et le prix de la location sont fixés. À la fin de la réunion personne ne paie le propriétaire. La guerre finie, M. Roaldès s'adresse à la mairie de Vendôme pour être payé. Le maire estime M. de Marçay seul responsable de l'organisation de la réunion. Le loueur s'adresse à celui-ci, alors sous-préfet de Châtellerauld, qui lui répond que la salle n'a pas été louée par lui puisque la réunion a été tenue *pour la Défense nationale* et que *votre salle a été requise par ordre du préfet de Blois. C'est donc au département de*

62. Voir la lettre du 1^{er} mars 1873 du grand chancelier de la Légion d'honneur à Edgard de Marçay et la lettre du 6 mars 1877 du grand chancelier de la Légion d'honneur au ministre de la Justice, AN, dossier LH/1724/58.

63. Rapport du 26 novembre 1870 du capitaine Coltelloni au général Michaux commandant l'état de siège à Blois, AN, dossier LH/1724/58.

64. Lettre du 1^{er} mars 1873 du grand chancelier de la Légion d'honneur à Edgard de Marçay, AN, dossier LH/1724/58.

65. Lettre du 6 mars 1873 d'Edgard de Marçay au chef de bureau de la Division des Fonds et de la Comptabilité de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

66. LAUNAY (G.), *op. cit.*, p. 85.

67. Lettre du 26 décembre 1876 d'Edgard de Marçay au grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

68. Lettre du grand chancelier envoyée le 6 mars 1877 au ministre de la Justice, AN, dossier LH/1724/58.

69. *Ibid.*

70. *Ibid.*

71. *Ibid.*

72. HALLAYS-DABOT (A.) et PANHARD (N.), *Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux et des décisions du tribunal des conflits*, MM. Marchal, Billard et Cie, Paris, 1878.

73. *Ibid.*

74. Lettre du 30 décembre 1880 du ministre de l'Intérieur au grand chancelier de la Légion d'honneur, AN, dossier LH/1724/58.

75. AN, dossier LH/1724/58.

76. Gervais Launay fait un compte rendu de cette réunion où s'impriment les délégués du comité de défense de Blois dans son journal à la date du 23 septembre 1870.



Fig. 3 : Félix Philippoteaux (1815-1884), *Barricade tournée Châteaudun 1870*, huile sur toile, musée municipal de Châteaudun. Plusieurs journaux dans leur nécrologie d'Edgard de Marçay en firent un combattant de la bataille de Châteaudun, ce qu'il n'avait jamais été (A. Boyer).

*Loir-et-Cher à vous rembourser*⁷⁷. M. Roaldès écrit donc à M. de Sonnier, ancien commissaire de la Défense nationale, qui lui répond que cette location ne peut être portée au compte du comité de défense et d'ajouter : *Il est fâcheux que vous ne vous soyez pas fait payer la location à l'époque de cette réunion*⁷⁸. M. Roaldès en désespoir de cause écrit à l'un des intervenants de la réunion, membre du comité de défense mais sans plus de succès⁷⁹.

Une fin de carrière mouvementée : la castration partielle du maire de Corte

Alors qu'il était préfet de Corse, M. de Marçay eut, dans son cabinet, le 1^{er} août 1880, une violente altercation avec M. Ordioni maire de la ville de Corte⁸⁰. Peu de temps après Edgard de Marçay fut placé en disponibilité. Il attribua la perte de son poste à cette altercation⁸¹.

Le mercredi 17 novembre 1880, M. de Marçay et M. Ordioni se croisent à nouveau dans un café parisien : *Ce dernier [M. Ordioni], qui est de passage à Paris, se trouvait donc, mercredi soir, au Grand-Café en compagnie de plusieurs amis, lorsque M. de Marçay y entra, et s'approcha de la table où se trouvait M. Ordioni. Quelques instants après, les personnes présentes virent M. de Marçay donner un soufflet à M. Ordioni et ce dernier riposter par l'envoi d'une carafe qui atteignit une personne voisine*⁸².

À la suite de cette nouvelle altercation le maire de Corte envoya ses témoins à l'ancien préfet⁸³. Un duel au pistolet fut décidé⁸⁴. Il eut lieu le 21 novembre sur le territoire suisse, dans le canton de Neuchâtel, au lieu-dit *la ferme des Brenets*⁸⁵. Les deux hommes tirèrent en même temps. M. de Marçay visa juste : *M. Ordioni roula sur lui-même, en portant la main au bas-ventre. La balle de son adversaire l'avait atteint au scrotum, en entamant le testicule*⁸⁶. Après quoi les témoins déclarèrent l'honneur satisfait⁸⁷.

77. COLLECTIF [dir. VEUILLOT (L.)], « Nouvelles diverses », *L'Univers*, 30 novembre 1873.

78. *Ibid.*

79. *Ibid.*

80. COLLECTIF [dir. ABOUT (E.)], « Faits divers », *Le XIX^e siècle*, Paris, 20 novembre 1880.

81. La mise en disponibilité de M. de Marçay survenant peu de temps après, au lendemain des élections du 8 août, fut, à tort ou à raison, en très grande partie attribuée à la scène dont nous parlons in *Ibid.*

82. *Ibid.*

83. *Ibid.*

84. COLLECTIF [dir. MEYER (E.)], « Le duel Ordioni-de Marçay », *La Lanterne*, Paris, 24 novembre 1880.

85. *Ibid.*

Le défenseur posthume de Châteaudun

En 1881, après sa mise en disponibilité, Edgard de Marçay voit son nom associé à la faillite de la très éphémère banque de l'Union financière dont il avait été nommé président du conseil d'administration⁸⁶. Il devient par la suite président du cercle des Arts-Libéraux, une maison de jeux, se trouvant rue Vivienne à Paris⁸⁷. Il en donne sa démission juste avant que cette maison ne soit fermée, le 8 octobre 1884, sur ordre du préfet de police⁹⁰. Ce qui ne l'empêcha pas de devoir s'expliquer à la préfecture de police *sur certains faits qui s'étaient passés en son temps*⁹¹. Le 21 janvier 1893, il est nommé commissaire général de l'Exposition universelle, internationale et coloniale qui se tiendra l'année suivante à Lyon⁹². Cette même année 1893 son nom est cité dans la presse comme l'un des vice-pré-

sidents du comité de l'Escrime, une maison de jeux, dont le président est alors Aurélien Scholl⁹³. L'année suivante, l'un de ses fils est mis en cause dans un trafic de faux billets⁹⁴.

En décembre 1897, Sa femme meurt de la grippe à l'âge de 49 ans⁹⁵. Il meurt à Versailles de cette même maladie le 8 janvier 1898 à l'âge de 55 ans⁹⁶. Il est enterré au cimetière du Père-Lachaise à Paris⁹⁷. Plusieurs journaux dans leur nécrologie affirment faussement qu'Edgard de Marçay fut, durant la guerre de 1870-1871, l'un des défenseurs de la ville de Châteaudun (**fig. 3**) et occultent totalement son rôle de sous-préfet de Vendôme⁹⁸. C'est ainsi que mort, Edgard de Marçay devint un glorieux combattant de la guerre de 1870-71, lui qui n'avait été qu'un sous-préfet peu apprécié de ses administrés.

86. VAUX (C.-M. de), *Duels célèbres*, éd. Rouveyre et G. Blond, Paris, 1884.

87. «Le duel Ordioni-de Marçay», *op. cit.*

88. Paris (J. de), «Nouvelles Diverses», *Le Figaro*, 31 août 1881.

89. COLLECTIF [dir. ABOUT (E.)], «Informations», *Le XIX^e siècle*, 9 octobre 1884.

90. *Ibid.*

91. «Les mesures contre les cercles», *La Lanterne*, 10 octobre 1884.

92. «Rectification», *Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon*, 25 mai 1893.

93. Un vieux pont, «Dessous de cartes», *Le XIX^e siècle*, 4 décembre 1893.

94. COLLECTIF [dir. PORTALIS (E.)], «Un bruit», *Le XIX^e siècle*, 26 avril 1894.

95. COLLECTIF [dir. RODAYS (F.)], «Deuil», *Le Figaro*, 18 décembre 1897.

96. AN, dossier LH/1724/58.

97. COLLECTIF [dir. BRIAND (A.)], «Informations», *La Lanterne*, 14 janvier 1898.

98. Voir *Le Petit Parisien* et *Le Figaro* du 10 janvier 1898 ainsi que *La Lanterne* du 11 janvier 1898.

